Greffe du Tribunal de la concurrence

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable James Moore
Ministre de l'Industrie

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Ministre de l'Industrie Canada, 2014

N° de cat. Iu50-2/2014F-PDF
ISSN 2292-440X

Ce document est disponible sur le site Web du Tribunal de la concurrence.[1]

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

BUDGET DES DÉPENSES
2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères: Rapports sur les plans et les prioritiés

Objet
Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses
Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor.[ii]

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités
Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - Rapport 15[iii]) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - Rapport 7[iv]) en 2012 - à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programme au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en apppui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document
Les RPP sont divisés en quatre sections:

Section I: Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

La vue d'ensemble des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé «Faits saillants de la planification». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III: Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère. Le lecteur trouvera également un lien vers les *Dépenses fiscales et évaluations*, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes
Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental
Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit
Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires Vs. Non-budgétaires

Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'état.

Dépenses non-budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues
Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)
Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Programme
Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé
Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu
Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada
Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique
Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses
Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[v] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)
Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple: les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du Ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil organisationnel 3

Contexte organisationnel 4

Raison d'être 4

Responsabilités 4

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP) 5

Priorités organisationnelles 5

Analyses des risques 8

Dépenses prévues 9

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 11

Tendances relatives aux dépenses du ministère 12

Budget des dépenses par crédits votés 12

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 13

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 15

Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal. 15

Programme 1.1 : Traitement des demandes 15

Services internes 17

Section III : Renseignements supplémentaires 19

État des résultats prospectif 19

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 20

Dépenses fiscales et évaluations 20

Section IV : Coordonnées de l'organisation 21

Notes de fin de document 21

Message du Ministre

Le Canada est bien placé pour bénéficier d'une stabilité économique soutenue en 2014-2015, tout en visant l'équilibre budgétaire. La vitalité du marché axé sur le consommateur, les carrefours de recherche de calibre mondial, la main-d'œuvre instruite et productive, les solides institutions financières ainsi que le cadre de réglementation transparent et prévisible sont au nombre des nombreux avantages comparatifs du pays.

À titre de ministre de l'Industrie, je suis heureux que le portefeuille de l'Industrie mise sur ces forces en encourageant l'innovation, en modernisant les politiques canadiennes régissant le marché et en assurant une saine gestion des programmes et services.

En continuant de mettre au point la stratégie fédérale en matière de sciences, de technologie et d'innovation, le portefeuille de l'Industrie vise à renforcer la participation du secteur privé dans le domaine des sciences, de la technologie, du savoir et de l'innovation au pays. Cette année, les petites et moyennes entreprises bénéficieront également de meilleurs services en ayant davantage accès à l'information, aux programmes et aux services d'Industrie Canada, des partenaires du Portefeuille et du gouvernement du Canada.

Le Greffe du Tribunal de la concurrence a mis en œuvre la technologie permettant la tenue d'audiences électroniques pour presque toutes les affaires dont est saisi le Tribunal de la concurrence. Les audiences se dérouleront ainsi plus efficacement, tout en réduisant la quantité de documents imprimés. En 2014-2015, le Greffe continuera d'appuyer activement les membres du Tribunal et les parties, de tirer profit de l'expérience acquise dans l'utilisation de cette technologie et d'effectuer la transition complète à ce nouveau processus.

Le portefeuille de l'Industrie prêtera main-forte aux efforts du gouvernement en vue de rétablir l'équilibre budgétaire en continuant d'assurer la gestion responsable et efficace de ses ressources financières et humaines.

Cette année, le *Rapport sur les plans et les priorités* décrit notre approche pour stimuler la concurrence sur le marché, favoriser les percées dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation et bénéficier des retombées économiques et sociales qui en découlent, ainsi

qu'accroître la compétitivité des entreprises et des collectivités canadiennes. Au nom du portefeuille de l'Industrie, je suis confiant que nous parviendrons à atteindre nos objectifs et à connaître une autre année de succès.

Le ministre de l'Industrie
L'honorable James Moore

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable James Moore

Administrateur général : Raynald Chartrand

Portefeuille ministériel : Industrie Canada

Année de création : 1986

Principales autorités législatives : la *Loi sur la concurrence*, (L.R.C. 1985, ch. C-34), trouvé sur le site Web du Département de la Justice. [vi]

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministre de l'Industrie est responsable de cette organisation. Le Tribunal de la concurrence, établi en 1986, est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué sous le régime de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par le Commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1. Le Tribunal a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées sous le régime de la partie VIII, qui traite des pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

Responsabilités

Depuis sa création, le Tribunal a été saisi d'affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les milieux de l'industrie concernés, mentionnons les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les produits d'amaigrissement, les économiseurs de carburant, les produits d'entretien du foyer, les services bancaires et les services de carte de crédit, les produits de volaille, les services de gestion de carrière et les services de courtage immobilier.

La *Loi sur le Tribunal de concurrence* pourvoit à l'organisation administrative des travaux du Tribunal par l'intermédiaire du Greffe du Tribunal de la concurrence. Le Greffe du Tribunal de la concurrence est désigné comme étant un ministère à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et à ce titre, il doit adhérer aux politiques fédérales en matière d'administration publique, notamment celle concernant la préparation du présent rapport sur les plans et les priorités. Ce rapport porte sur les activités du Greffe en appui à la gestion du Tribunal et à ses délibérations, et non sur les affaires dont le Tribunal est saisi.

Le Greffe du Tribunal de la concurrence participe à tous les aspects des travaux du Tribunal et s'assure que celui-ci puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. Le Greffe est le lieu de dépôt des demandes, des consentements et des documents, de même que le lieu de délivrance des documents et des ordonnances pour toutes les affaires instruites par le Tribunal. Le siège du Greffe du Tribunal de la concurrence est situé dans la région de la capitale nationale.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

1 **Résultat Stratégique :** Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.

1.1 Programme : Traitement des demandes

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique
Appuyer la tenue d'audiences électroniques de toutes les affaires dont est saisi le Tribunal	Priorité déjà établie	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal
Description		
Pourquoi est-ce une priorité? Les audiences devant le Tribunal se déroulent désormais de façon électronique. Grâce aux investissements en technologie que le Greffe a réalisés, les membres du Tribunal et les parties intéressées disposent d'outils qui leur permettent d'améliorer l'efficacité du processus d'audience et qui réduisent le besoin d'imprimer de grandes quantités de papier. **Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?** Le Greffe donnera tout son appui aux membres du Tribunal et aux parties intéressées pour qu'ils puissent tirer parti de l'expérience acquise durant les audiences électroniques précédentes et poursuivre la transition vers cette nouvelle façon de faire.		

[1] Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Formation continue pour les membres du Tribunal	Priorité permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Le domaine de la concurrence est vaste et complexe. Les membres du Tribunal doivent comprendre et connaître les politiques et développements économiques au Canada et à l'étranger qui pourraient avoir des répercussions sur leur travail en tant que membres du Tribunal.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

Informer les membres du Tribunal au moyen de séminaires où des conférenciers internes ou externes sont invités à faire état des progrès en matière de droit et d'économie de la concurrence à l'échelle nationale et internationale. Donner l'occasion aux nouveaux membres d'enrichir leurs connaissances en leur permettant d'assister les membres expérimentés dans l'examen d'éléments de preuve abondants, l'interrogatoire de témoins et la rédaction d'ébauches de décisions.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen de 2013-2014 visant la façon dont le Greffe pourrait appuyer le Tribunal avec plus d'efficience.	Priorité nouvelle	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

L'infrastructure du Greffe est demeurée relativement inchangée durant la dernière décennie. Le Greffe veut adopter une démarche proactive et évaluer de nouveaux modèles opérationnels, notamment le partage des ressources avec d'autres organisations et la fusion des services, en vue d'améliorer l'efficacité de sa prestation de services aux parties intéressées et aux membres du Tribunal.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

Un examen de l'infrastructure du Greffe et du modèle de prestation de services a été effectué en 2013-2014. Les solutions qui se sont dégagées seront évaluées et leur mise en œuvre sera envisagée.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Établir des partenariats avec d'autres organisations pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage	Priorité permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal
Description		
Pourquoi est-ce une priorité? La charge de travail du Tribunal varie grandement. Offrir au personnel des occasions d'apprentissage au sein d'autres organisations leur permet d'accroître leurs connaissances et leurs compétences, ce qui peut se révéler profitable au Greffe. **Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?** Examiner la charge de travail interne et, si possible, intégrer les affectations auprès d'autres organisations au moyen de protocoles d'entente sur le partage des ressources.		

Analyses des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Le Greffe est aux prises avec une difficulté majeure et permanente sur le plan de la planification en ce sens que la seule fonction du Tribunal consiste à régler les affaires dont il est saisi. Ses activités sont donc déterminées par la demande externe à laquelle il ne peut que réagir, sans possibilité de planification.	Le Greffe doit toujours être prêt à appuyer les travaux du Tribunal. L'embauche d'employés occasionnels ou le partage des ressources avec d'autres organisations devraient permettre de disposer de la quantité suffisante de ressources pour faire face à des hausses sporadiques de la charge de travail.	• Traitement des demandes
Le recours aux audiences électroniques dans la presque totalité des cas exige des membres du Tribunal et du personnel qu'ils soient familiarisés avec la technologie utilisée pendant les audiences.	Le Greffe fournira une formation, au besoin, aux membres et aux employés pour assurer une transition sans heurts au système des audiences électroniques. Le Greffe continuera de prendre appui sur les observations favorables formulées par les membres et les parties au sujet du projet des audiences électroniques.	• Traitement des demandes • Services internes
Une micro-organisation comme le Greffe ne peut offrir que quelques occasions de perfectionnement professionnel à son personnel.	Le Greffe veillera au partage des ressources avec d'autres organisations de manière à maintenir son niveau actuel de rendement dans l'exécution de ses activités d'appui au mandat du Tribunal.	• Traitement des demandes • Services internes

Le nombre des demandes dont le Tribunal est saisi dépend de la politique d'application de la loi adoptée par le Bureau de la Concurrence et du nombre de demandes déposées par des particuliers ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privé de la *Loi sur la concurrence*. La mise en commun des ressources avec d'autres organisations s'est révélée efficace par le passé et continuera d'être encouragée, tout en veillant à ce que les ressources du Greffe puissent être variables et disponibles de manière à appuyer le Tribunal dans la réalisation de son mandat.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues — En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
2 345 306	2 345 306	2 328 947	2 324 549

Ressources humaines (Équivalent temps plein — ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
9	9	9

Sommaire de planification budgétaire pour le Résultat Stratégique et les Programmes (En dollars)

Résultat Stratégique, Programmes et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-17
Résultat Stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.							
Traitement des dossiers	1 019 714	1 353 452	1 223 316	1 758 980	1 758 980	1 746 710	1 743 412
Total partiel Résultat Stratégique	1 019 714	1 353 452	1 223 316	1 758 980	1 758 980	1 746 710	1 743 412
Total partiel Services internes	568 982	383 360	339 641	586 326	586 326	582 237	581 137
Total	1 588 696	1 736 812	1 562 957	2 345 306	2 345 306	2 328 947	2 324 549

Les dépenses prévues pour 2014-2015 équivalent à l'heure actuelle aux dépenses établies dans le budget principal des prochaines années car il est impossible de déterminer si la charge de travail du dernier exercice témoigne d'une nouvelle tendance ou si elle découle de facteurs non connexes. L'audience finale de certaines affaires se tiendra en 2014-2015 et non en 2013-2014 contrairement à ce qu'il avait été prévu.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental[v] (En dollars)

Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1 Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal	1.1 Traitement des demandes	Affaires économique	Un marché équitable et sécurisé.	1 758 980

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	1 758 980
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère

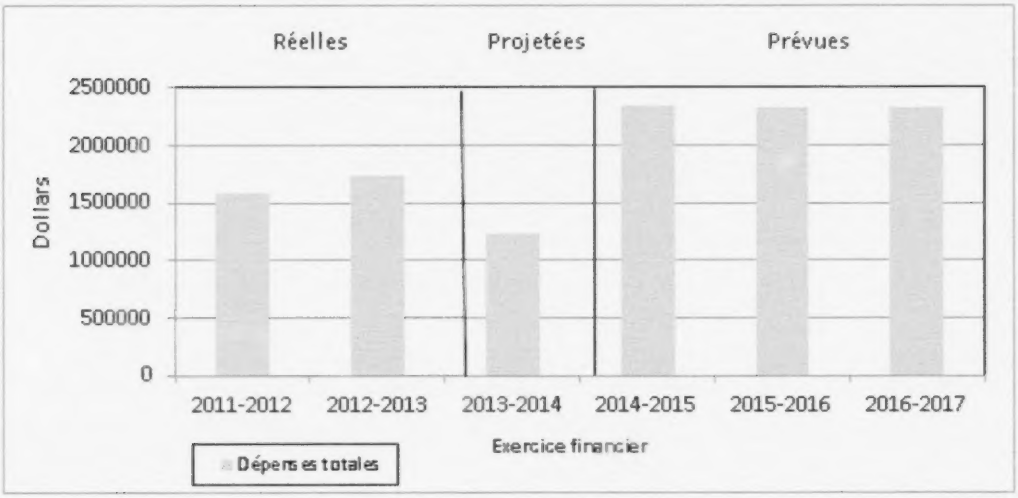

Les dépenses ministérielles de 2013-2014 sont inférieures à ce qui avait été prévu à l'origine car l'audience finale de certaines affaires se tiendra hors de la région de la capitale nationale en 2014-2015 et non en 2013-2014 contrairement à ce qui avait été prévu. Les dépenses associées à ces audiences ne sont reportées que d'une année et n'entraîneront pas d'économies permanentes.

Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du Greffe du Tribunal de la concurrence, prière de consulter le Budget principal des dépenses 2014-2015.[vii]

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le Greffe du Tribunal de la concurrence s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.

Programme 1.1 : Traitement des demandes

Description: La principale activité de programme du Greffe du Tribunal de la concurrence consiste à traiter les dossiers en offrant au public un accès efficace aux documents et aux décisions y afférents, ainsi que des services de soutien adéquats relativement à la tenue des audiences.

Le Tribunal entend les demandes, et le Greffe gère tous les documents relatifs aux demandes entendues par le Tribunal en application de la partie VII.1 (qui porte entre autres sur les Pratiques commerciales trompeuses) et de la partie VIII (Pratiques restrictives du commerce) de la *Loi sur la concurrence*.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 758 980	1 758 980	1 746 710	1 746 710

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
6,.25	6,25	6,25

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Excellent service à la clientèle et traitement efficient des documents et des causes	Le niveau de satisfaction des clients à l'égard des services du Greffe se situe à au moins 8 sur une échelle de 1 à 10	80 % des clients se disent très satisfaits	31 mars 2015
	Proportion des documents affichés sur le site Web dans les deux jours suivant leur réception	80 % des documents sont affichés	31 mars 2015
	Coût moyen direct du traitement des dossiers	Mesure de référence à établir à la fin de l'exercice 2014-2015	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le personnel du Greffe s'efforcera de fournir une formation opportune aux membres et, dans une certaine mesure, aux parties qui commenceront à utiliser les outils technologiques dans le cadre des audiences électroniques. Une transition harmonieuse à cette nouvelle façon de procéder garantira la participation continue de tous les intéressés ce qui permettra de tenir des audiences avec plus d'efficience tout en réduisant la nécessité d'imprimer de grosses quantités de documents. De plus, le personnel du Greffe recevra, au besoin, de la formation supplémentaire de façon à pouvoir offrir du soutien aux membres et aux parties durant les audiences électroniques.

Services internes

Description : Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
586 326	586 326	582 237	581 137

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
2,75	2,75	2,75

Faits saillants de la planification

Cette activité de programme vise à établir des attentes en matière de services internes et à surveiller le rendement global du Greffe. Le Greffe entend suivre les pratiques de gestion du Cadre de responsabilisation de gestion[viii] afin d'agir dans son intérêt et dans celui de ses membres, de ses employés et des Canadiens et Canadiennes.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du Greffe du Tribunal de la concurrence. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site web du Tribunal de la concurrence.[i]

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	2 232 425	3 184 043	951 618
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	2 232 425	3 184 043	951 618

Il faut s'attendre à ce que les ressources financières disponibles pour 2014-2015 seront utilisées entièrement car il est impossible de déterminer si la charge de travail du dernier exercice témoigne d'une nouvelle tendance ou découle de facteurs non connexes. De plus, l'audience finale de certaines affaires se tiendra en 2014-2015 et non en 2013-2014. Les dépenses associées à ces audiences sont donc reportées d'un an et ne donneront pas lieu à des épargnes permanentes.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Le Greffe du Tribunal de la concurrence n'au aucun tableaux de renseignements supplémentaires à fournir.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans les *Dépenses fiscales et évaluations*.[IX] Les mesures fiscales présentées dans les *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Tribunal de la concurrence
Édifice Thomas D'Arcy McGee
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Web: http://www.ct-tc.gc.cai

Notes de fin de document

i. Site web du Tribunal de la concurrence, http://www.ct-tc.gc.ca.

ii. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

iii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.

iv. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.

v. Cadre pangouvernemental, http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

vi. *Loi sur le Tribunal de la concurrence*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-36.4/.

vii. Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

viii. Le cadre de responsabilisation de gestion, http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index-fra.asp.

ix. Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.